



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 AOÛT 2022

~~~~~

Date de convocation : le 23 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil suite à la convocation de Monsieur PENIGAUT Alexandre, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers en exercice sont présents (à l'exception de GALLAND Denis qui donne procuration pour PENIGAUT Alexandre et de TEYSSERE Vincent, absent). Après avoir donné aux conseillers une feuille de présence à signer, le Maire désigne un secrétaire de séance : BERNARD Lucas.

Le Maire précise qu'il soumet au vote l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir la Validation des devis pour les compteurs de ligne. Validé à l'unanimité.

Monsieur TRACOL Yann est arrivé à 18h45 au point n°3.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

## **1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30-06-2022:**

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques concernant le compte-rendu du 30 juin reçu par courriel, affiché à la mairie et publié sur le site Internet. En l'absence de remarques, les conseillers sont invités à signer le compte-rendu.

Voté à l'unanimité

## **2) VALIDATION DES DEVIS POUR LES COMPTEURS DE LIGNE :**

Présentation : Rémy VIARSAC

Suite aux premières réflexions émanant du schéma directeur de l'eau (SDAEP), le bureau d'étude a proposé de changer les compteurs de lignes dont la durée de vie ne doit pas excéder 10 ans. Un débitmètre sera installé à la connexion avec Nyons plutôt qu'un compteur de ligne afin de se

prémunir d'erreur de relève. Quatre entreprises ont été sollicitées. Une seule a répondu à l'offre, à savoir : Michelier pour 21 062,75 euros hors-taxes. Monsieur le Maire précise que l'enveloppe fixée au départ a été respectée. Monsieur VIARSAC demande aux élus de donner l'autorisation au Maire de faire réviser ce devis en changeant un compteur par le débitmètre évoqué plus tôt, en maîtrisant le montant total de devis dans l'enveloppe allouée.

Voté à l'unanimité

### **3) DECISION MODIFICATIVE BP COM :**

Présentation : Alexandre PENIGAUT

#### **Section de fonctionnement :**

DF : 011 – 60612 : charges d'électricité : + 12 000 euros

DF : 65 – 658888 : + 17 550 euros

DF : 022 – 022 : Dépenses imprévues : - 12 000 euros

DF : 65 – 657351 : - 17 550 euros

#### **Section d'investissement :**

DI : 21 – 2132 : + 4 700 euros

DI : 21 – 21318 : - 4 700 euros

Cette décision modificative traduit deux jeux d'écritures, suite à des opérations passées à des articles différents. Il est à noter que cela relève plus du détail car la commune vote son budget au chapitre. L'opération au 60612 traduit une mauvaise surprise de 2019 dans laquelle un oubli de clôture de compte a entraîné une surfacturation de 12 000 euros. Le secrétaire général en discussion avec le gestionnaire de réseaux est en voie d'obtenir le remboursement de cette facture.

Voté à l'unanimité

### **4) DECISION MODIFICATIVE BP EAU :**

Présentation : Alexandre PENIGAUT

#### **Section de fonctionnement :**

DF : 011 – 6063 : Achat de petits matériels : + 4 000 euros

DF : 011 – 61523 : Entretien des réseaux : + 2 000 euros

DF : 022 – 022 : Dépenses imprévues : - 2 964 euros

RF : 042 – 777 : Amortissement des subventions : + 3036 euros

## **Section d'investissement :**

DI : 040 – 1391 : Amortissement des subventions + 3 036 euros

DI : 23 - 2315 : Travaux étalés sur plusieurs années : - 3036 euros

Cette décision modificative est le reflet d'un travail engagé avec le SGC de Nyons sur les amortissements et qui à terme sera approfondi dans le cadre du passage à la M57. De plus, la commune a subi d'importantes fuites, supérieures à la normale, mais également des travaux nécessaires à l'approvisionnement en eau du réseau. De ce fait, il s'avère nécessaire d'augmenter les lignes liées à l'achat de petits matériels et d'entretien des réseaux.

Voté à l'unanimité

### **5) VALIDATION DEVIS CLIMATISATION-CHAUFFAGE LE TEMPLE :**

Présentation : Patrick TITZ

Lors du conseil municipal d'octobre dernier, les élus avaient voté en faveur du projet d'équiper le Temple et la Salle Polyvalente de climatiseurs réversibles, afin de profiter de ces deux espaces toute l'année et de renforcer l'offre culturelle du Temple. Après avoir présenté les quatre devis, Monsieur TITZ demande aux élus de valider le devis de VAISON FROID pour 7 200 euros TTC. Il est précisé que l'implantation de chauffage électrique proposée par une entreprise n'a pas été retenue pour raison esthétique. Monsieur le Maire mentionne qu'un accord oral a été passé avec l'APAVEN afin que cette association participe au financement de cet équipement thermique, avec l'argent reçu de l'ancienne association du Temple. La programmation est répartie sur des bonnes bases et ne demande qu'à s'étoffer pour la prochaine année.

Voté à l'unanimité

### **6) VALIDATION DEVIS CLIMATISATION – CHAUFFAGE SALLE DES FÊTES :**

Présentation : Patrick TITZ

Lors du conseil municipal d'octobre dernier, les élus avaient voté en faveur du projet d'équiper le Temple et la Salle Polyvalente de climatiseurs réversibles, afin de profiter de ces deux espaces toute l'année. Après avoir présenté les quatre devis, Monsieur TITZ demande aux élus de valider le devis de VAISON FROID pour 8 640 euros TTC. Il est précisé qu'une gestion économe de la climatisation sera mentionnée dans le contrat de location afin de sensibiliser les personnes sur cet usage.

Voté à l'unanimité

### **7) BUDGET CITOYEN : VALIDATION DU PROJET :**

Présentation : Patrick TITZ

Dans le cadre du budget citoyen, un projet a retenu l'attention de la mairie pour l'estimatif respecté et la pertinence de la plus-value. La famille Vulin a émis l'idée de construire un local poubelle Route de Nyons. Le projet porterait sur trois containers positionnés sur une plate-forme créée dans un talus. La solution technique retenue serait un mur accompagné d'un parement extérieur en pierre. Monsieur TITZ propose de retenir ce projet.

Voté à l'unanimité

### **8) ACQUISITION PARCELLE ROUTE DE NYONS :**

Présentation : Patrick TITZ

Afin de pouvoir réaliser le projet de local poubelle, la commune doit être propriétaire de la parcelle concernée. Ainsi, la famille Vulin a procédé à la division de sa parcelle afin de pouvoir vendre à l'euro symbolique la parcelle section AB à la commune de Venterol.

Voté à l'unanimité

### **9) REAMENAGEMENT AGENCE POSTALE ET MAIRIE :**

Présentation : Alexandre PENIGAUT

Le Maire rappelle le cambriolage essuyé début janvier à l'Hôtel de Ville et à l'Agence postale. A la suite de cet incident, La Poste a invité la Commune de Venterol à développer une réflexion sur la sécurisation de l'agence postale. La Poste a ainsi alloué une enveloppe de 7 000 € pour que la mairie réalise des travaux cette année. Le Maire précise que cette enveloppe ne sera délivrée que sur présentation des factures, donc après réalisation des travaux. Le Maire demande l'autorisation aux élus de solliciter des entreprises pour la réalisation de travaux, qu'il présentera au prochain Conseil. La réorganisation des locaux est envisagée, afin de ne plus permettre un accès direct du public de l'accueil vers l'agence postale. Le Maire précise que ces travaux ne devront pas coûter un centime à la commune.

Validé à l'unanimité

### **10) ELABORATION PEDT 2022-2025 :**

Présentation : Mireille BOTTERO

Le Projet Educatif du Territoire de Venterol vise la cohérence et la continuité éducative à travers une réflexion menée sur les temps scolaires et périscolaires avec une programmation trimestrielle d'activités complémentaires ou non aux enseignements. Pour cette rentrée 2022, le PEDT reprendra la thématique de l'alimentation développée par l'équipe enseignante et visera la complémentarité. Les autres activités proposées reposeront sur l'offre associative locale.

L'objectif de ce dernier est de proposer une offre sportive, culturelle et artistique de qualité à moindre coût pour les familles. Les enfants pourront s'initier à des activités qui leur sont méconnues.

Le public visé est celui des enfants issus de l'école du Bout du Monde avec le respect des tranches d'âge 3-6 ans et 6-10 ans dans la programmation. L'accent est mis sur la diversité des activités pour permettre le choix à l'enfant sur l'activité suivie.

La programmation s'appuie sur des intervenants extérieurs issus d'associations locales et de passionnés ayant la fibre pédagogique.

Enfin, le PEDT 2022-2025 réserve une nouveauté : le Plan Mercredi. En effet, dans le cadre du passage à 4 jours, la commune a fait le choix, non seulement, de faire perdurer les temps d'activités périscolaires mais aussi de renforcer l'offre avec la mise en place de trois heures dédiées aux activités le mercredi matin.

Tableau synthétique des objectifs et moyens :

| Objectifs                                                                                           | Moyens                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Développer l'autonomie de l'enfant                                                                  | Convention avec des associations sportives                               |
| Diversifier les temps de loisirs éducatifs de l'enfant                                              | Convention avec des intervenants du cirque                               |
| Favoriser l'épanouissement collectif et individuel de l'enfant                                      | Prise en compte des besoins spécifiques des maternelles                  |
| Harmoniser le temps de vie de l'enfant                                                              | Proposition d'activités d'éveil et de curiosité en rapport avec le monde |
| Promouvoir une égalité des chances dans l'accès aux activités sportives, artistiques et culturelles | Proposition d'activités artistiques et de création                       |
| Proposer une complémentarité au programme pédagogique du temps scolaire                             | Recrutement d'agents diplômés dans l'animation                           |

Planning hebdomadaire des temps scolaires et périscolaires

| Tranches horaires | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| 7h15 - 8h30       |       |       |          |       |          |
| 8h30 - 9h         |       |       |          |       |          |
| 9h - 12h          |       |       |          |       |          |
| 12h - 13h30       |       |       |          |       |          |
| 13h30 - 16h       |       |       |          |       |          |
| 16h - 16h15       |       |       |          |       |          |
| 16h15 - 17h15     |       |       |          |       |          |
| 17h15 - 18h30     |       |       |          |       |          |

Légende du tableau :

|  |                         |
|--|-------------------------|
|  | Temps scolaire          |
|  | Garderie                |
|  | Pause méridienne        |
|  | TAPS                    |
|  | Plan Mercredi           |
|  | Récréation périscolaire |

Voté à l'unanimité

## **11) PLAN MERCREDI :**

Présentation conjointe : Alexandre PENIGAUT / Mireille BOTTERO

Le Plan Mercredi est une proposition d'offre d'animations périscolaires sur le mercredi soit à la journée soit à la demi-journée qui vise la complémentarité éducative et pédagogique pour l'enfant via l'articulation scolaire et périscolaire. Il est régi par une charte rassemblant les objectifs, recommandations et critères d'évaluation.

Pour Venterol, où la question des rythmes scolaires avait généré des débats houleux, il était temps de proposer une solution qui pouvait à la fois respecter le choix de l'équipe pédagogique et les souhaits de tous les parents d'élèves. Loin de se réduire à une disparition des temps d'animations dans une organisation à 4 jours, la commune choisit de respecter son héritage (maintien des Taps) et de développer l'offre avec l'instauration de trois heures trente le mercredi matin. Il est proposé aux conseillers de valider l'instauration d'un Plan Mercredi et de conférer au Maire la possibilité de signer tous documents s'y référant.

Voté à l'unanimité

## **12) FIXATION DES HORAIRES ET TARIFICATION DU PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SOCOLAIRE 2022-2023 :**

Présentation : Mireille BOTTERO

Pour la rentrée prochaine, l'équipe enseignante a validé les horaires comme telles : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Dès lors, il apparaît nécessaire de réajuster les horaires du périscolaire en fonction. Il est proposé les horaires et les tarifications suivantes (augmentation de 10 centimes comprises pour la garderie et les Taps) :

Horaires du périscolaire lundi, mardi, jeudi et vendredi :

7h15 – 8h30 : garderie

12h00-13h30 : pause méridienne

16h – 16h15 : quart d'heure gratuit, durant lequel les parents seront libres de récupérer leurs enfants quand ils le souhaitent

16h15 – 17h15 : 1 h de TAPS (pas de Taps le vendredi)

16h15 – 18h30 : garderie

Horaires le mercredi :

8h30 – 9h : demi-heure d'accueil gratuite

9h – 12h : plan mercredi

Tarifications : Garderie à l'unité le matin : 1 euros 80, tarif social : 1 euros 50

Garderie à l'unité le soir : 1 euros 80, tarif social : 1 euros 50

Prix de la garderie hors période d'inscription : 2 euros 10

Pause méridienne : 10 euros une fois par an, tarif social : 5 euros une fois par an

Temps d'activités périscolaires : 1 euro 10 la journée, tarif social : 0.90 euros la journée

Plan mercredi : 4 euros, tarif social : 3 euros, réservation hors délai : 5 euros

Garderie le vendredi après-midi : même tarif pour tout le monde à 1 euro 10, tarif social : 0.90 euros

Monsieur TRACOL aurait souhaité un maintien de la tarification, vu la période que nous traversons. Monsieur le Maire préfère une très légère augmentation plutôt qu'une augmentation conséquente d'autant plus que ce poste de dépense est concerné par l'inflation (hausse du coût des achats et hausse de la masse salariale).

Le secrétaire général indique qu'un choix a été fait : celui de maintenir la qualité du service rendu aux familles par une tarification légèrement revue plutôt que de contenir les coûts au détriment de l'offre. Les heures d'animations sont moins onéreuses que les heures de garderie pour une raison sociale. En effet, la garderie est un service classique qui se retrouve dans quasiment toutes les écoles. A la différence, des temps d'animations qui ont une vocation sociale et par conséquent qui se veulent attractifs, d'où le geste de la collectivité.

Voté à l'unanimité

### **13) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE :**

Présentation : Mireille BOTTERO

Afin de prendre en compte la modification des horaires et le Plan Mercredi, il s'avère nécessaire de modifier le règlement intérieur du périscolaire qui régit la garderie, la pause méridienne, les taps et le plan mercredi. Pour cette année, afin de mettre en place une dynamique centrée autour du mieux vivre ensemble, il est proposé aux élus de valider l'ajout d'un permis à points. Les objectifs sont les suivants : meilleure connaissance des règles de vie collective, meilleur dialogue enfants-agents, égalité des sanctions et support réglementaire pour les agents.

Ce permis est remis à chaque enfant au début de l'année scolaire avec un total de 24 points. Il est accompagné d'une feuille récapitulative des mauvais comportements pouvant entraîner une perte de points. Chaque mauvais comportement fera l'objet d'une perte d'un point. Cette perte de point sera signifiée à l'enfant et devra être visé par le parent.

Pour la récupération de points, à chaque fin de période scolaire, l'enfant regagnera automatiquement 1 point. Un stage de récupération de points est instauré une fois par période pour une récupération de 2 points.

Monsieur TRACOL soulève la contre-productivité de cette mesure, précisant qu'un permis est, d'une certaine façon, une permission, en l'occurrence à employer un comportement inapproprié. Il soutient la rudesse du permis à points et défend que la sanction n'est jamais une solution. Monsieur BLANCHET objecte ce point de vue en avançant la nécessité d'un cadre pour les enfants. L'éducation des enfants a beaucoup changé et tout outil pouvant soulager les agents constitue un plus. Monsieur TITZ pense qu'il ne faut pas céder à l'école l'éducation au sens large, d'où la nécessité de poser un cadre. Monsieur le Maire fait état de l'expérimentation de ce permis pour l'année scolaire 2022-2023. Il rappelle qu'il a été construit suite aux discussions avec l'équipe enseignante et les éducateurs spécialisés.

Le secrétaire général indique que ce permis à points ne doit pas être vu, uniquement sous l'angle de la sanction. En effet, la sanction seule ne sert à rien mais elle est dissuasive. L'idée a été de la retarder au maximum afin de privilégier le dialogue. Ce dialogue est au centre du permis à points, il apparaît plusieurs fois et se veut le garant de l'assimilation du cadre posé par les enfants et de l'écoute de la parole de l'enfant. En apprenant de leurs erreurs, les enfants auront assimilé les notions de savoir vivre. La possibilité de récupérer des points et la récupération de point automatique à chaque période de vacances scolaires permet une réparation de la bêtise et donc de pouvoir progresser.

Voté à 12 voix pour et 1 contre

#### **14) MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION:**

Présentation : Alexandre PENIGAUT

Afin d'intégrer les modifications horaires pour le poste d'adjoint territorial d'animation, il est proposé que le temps horaire servant de base à la rémunération passe de 19.21 heures à 19.27 heures soit 19 heures 16 minutes et 11 secondes. Il est précisé que ce temps est annualisé et décomposé comme tel :

- \_ 24 heures hebdomadaires de service en période scolaire
- \_ 9 heures de service durant les vacances scolaires d'été (ménage d'été)
- \_ 8 heures de service durant les vacances scolaires soit 4 x 2 heures

Voté à l'unanimité

#### **15) CREATION D'UN POSTE D'ANIMATION POUR 6.08 HEURES ANNUALISEES :**

Présentation : Alexandre PENIGAUT

La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle doit répondre à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service. Dans ce cas, le poste ouvert est voué à assurer un accompagnement durant la pause méridienne à raison de 6 heures hebdomadaires plus une heure et demie le vendredi de garderie en période scolaire et de 8 heures de service durant les vacances scolaires d'été (réunion).

Voté à l'unanimité

#### **16) CREATION D'UN POSTE D'ANIMATION POUR 20.69 HEURES ANNUALISEES :**

Présentation : Alexandre PENIGAUT

La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle doit répondre à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service. Dans ce cas, le poste ouvert correspond au poste de coordonnateur d'animation périscolaire. Ce poste vise l'animation des taps et plan mercredi ainsi que sa supervision, la déclaration CAF, le suivi des activités proposées et l'accompagnement durant la pause méridienne.

Il est proposé que le temps horaire servant de base à la rémunération sera de 20.69 heures soit 20 heures 41 minutes et 24 secondes. Il est précisé que ce temps est annualisé et décomposé comme tel :

- \_ 22 heures et 30 minutes hebdomadaires de service en période scolaire
- \_ 72 heures de service durant les vacances scolaires d'été (préparation des ateliers)
- \_ 64 heures de service durant les vacances scolaires soit 4 x 2 x 8 heures (suivi et planning)

Voté à l'unanimité



### **17) CREATION D'UN POSTE D'ATSEM POUR 33,51 HEURES ANNUALISEES :**

Présentation : Alexandre PENIGAUT

La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle doit répondre à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service. Dans ce cas, le poste ouvert correspond au poste d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles). Ce poste vise l'assistance de l'enseignant dans la classe, la surveillance des enfants de 2 à 6 ans à l'heure de la cantine, l'apprentissage des règles d'hygiène, l'animation périscolaire, le respect de la propreté des locaux et la surveillance de la sieste des enfants.

Il est proposé que le temps horaire servant de base à la rémunération sera de 33.51 heures soit 33 heures 30 minutes et 35 secondes. Il est précisé que ce temps est annualisé et décomposé comme tel :

\_ 39 heures hebdomadaires de service en période scolaire

\_ 64 heures de service durant les vacances scolaires d'été (ménage, préparation de la classe)

\_ 64 heures de service durant les vacances scolaires soit 4 x 2 x 8 heures (ménage, préparation des ateliers périscolaires)

Voté à l'unanimité

### **18) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR 35 HEURES :**

Présentation : Alexandre PENIGAUT

La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle doit répondre à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service. Dans ce cas, le poste ouvert correspond au poste de secrétaire administrative. Ce poste vise la gestion de l'agence postale communale, les blocs de compétences suivants : état-civil, élections, cimetière, DICT, location de salle et urbanisme.

Il est proposé que le temps horaire servant de base à la rémunération soit de 35 heures.

Voté à l'unanimité

## 19) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Présentation : Alexandre PENIGAUT

Pour retranscrire fidèlement ces nouveaux changements, il est proposé aux conseillers de voter le tableau suivant, appelé tableau des emplois, servant à recenser tous les postes ouverts dans la commune. Il est convenu que ce tableau détaille le nombre de poste en effectif et non en équivalent temps plein (ETP).

| TABLEAU DES EMPLOIS                                 |   |   |   |           |
|-----------------------------------------------------|---|---|---|-----------|
| CATEGORIE                                           | A | B | C |           |
| Secrétaire général                                  | 1 |   |   | TOTAL     |
| Secrétaire administrative                           |   |   | 1 |           |
| Filière administrative                              | 1 |   | 1 | 2         |
| Directrice ALSH                                     |   |   | 1 | TOTAL     |
| Coordonnatrice animation 35h (en voie de fermeture) |   |   | 1 |           |
| Coordonnatrice animation                            |   |   | 1 |           |
| Animatrice pause méridienne                         |   |   | 1 |           |
| Filière animation                                   |   |   | 4 | 4         |
| ATSEM                                               |   |   | 1 | TOTAL     |
| Filière médico-sociale                              |   |   | 1 | 1         |
| Agent technique polyvalent                          |   |   | 2 | TOTAL     |
| Cantinière                                          |   |   | 1 |           |
| Agent d'entretien des surfaces                      |   |   | 1 |           |
| Filière technique                                   |   |   | 4 | 4         |
| <b>TOTAL</b>                                        |   |   |   | <b>11</b> |

Pour information, voici un récapitulatif des ETP :

| FILIERES       | AGENTS ETP AU 1/01/2022 | AGENTS ETP AU 1/09/2022 |
|----------------|-------------------------|-------------------------|
| Administrative | 2.19                    | 2                       |
| Animation      | 1.06                    | 1.31                    |
| Médico-sociale | 0.93                    | 0.96                    |
| Technique      | 3.26                    | 2.69                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>7.44</b>             | <b>6.96</b>             |

## QUESTIONS DIVERSES

### POINT INCENDIE / EAU

Monsieur TRACOL demande si les incendies se sont poursuivis après celui qui a ravagé 25 ha, entre le 18 et le 28 juillet, à Novézan, et si quelqu'un a été interpellé. Le Maire évoque qu'un feu s'était déclaré dans la nuit du 11 au 12 août, dans le ravin de Chapelus, au pied du viaduc. Il s'agit du huitième incendie d'une malheureuse série entamée le 21 juin, au ravin de Boulègue. Le Maire précise que l'enquête policière est toujours en cours. Il transmet aux élus les remerciements des sapeurs-pompiers pour l'accueil et l'assistance reçus. Le Maire salue le travail et l'implication des élus de la commission Eau / Voirie, mobilisés tous les jours depuis mi-juillet autant pour éteindre

l'incendie que pour trouver des solutions face au manque de ressources en eau qui a touché la commune. Monsieur VIARSAC souligne que des administrés sont aussi intervenus dans l'incendie. Le Conseil municipal les remercie chaleureusement.

### **SALLE DU BOUT DU MONDE**

Monsieur JANNOT informe le Maire qu'un artisan demande à savoir l'avancement des réflexions sur le changement de destination de la Salle du Bout du Monde. Le Maire précise que le devis de cet artisan se montre trois fois plus cher que tous les autres, ce qui nuit à la bonne lecture des réalisations possibles. Constatant l'inutilisation de la Salle du Bout du Monde, le Maire présente à tous les élus la réflexion qu'il mène avec les élus de la commission Bâtiments Publics, à savoir d'en faire un studio avec 1 chambre. Un devis propose même 2 chambres. Ces travaux seraient amortissables par les loyers rapidement. Les loyers constitueraient alors une source de revenus supplémentaire pour la commune. L'autre motivation serait soit d'amener un enfant supplémentaire à l'école, soit d'offrir un logement à un jeune adulte confronté à une offre de logement insuffisante dans la région. Le Maire conclut en invitant les élus à délibérer sur la question lors du prochain Conseil municipal.

### **UTILISATION DE L'EAU – PISCINES PRIVEES**

Monsieur JANNOT évoque les problèmes de ressources en eau rencontrés cet été et invite les élus à se pencher sur des solutions limitant l'utilisation abusive de l'eau publique pour les piscines privées, ainsi que sur des mesures éducationnelles et préventives. Monsieur VIARSAC rétorque que ces mesures ne résoudre pas les problèmes d'approvisionnement en eau. Le Maire informe les élus que les réflexions ont démarré avec un hydrogéologue, et avec qui un rendez-vous capital sera fixé dans les prochaines semaines.

**L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 21 heures.**

**Prochaine réunion du conseil municipal fin septembre / début octobre**